



CONFERENCE DES CENT

MOTION SUR L'ATTEINTE A LA DEFENSE DU 11 MARS 2021 A AIX-EN-PROVENCE

Connaissance prise de la décision de Monsieur le Premier Ministre Jean CASTEX, publiée au Journal Officiel le 9 septembre 2021, de ne pas donner de suite disciplinaire après l'expulsion le 11 mars 2021 de Maître Paul SOLLACARO, Avocat au Barreau de NICE, du Tribunal correctionnel d'AIX-EN-PROVENCE par les forces de Police sur ordre du Président dudit Tribunal ;

RAPPELLE que l'Avocat est indispensable dans une société démocratique et dans un état de droit, qu'il est le premier défenseur des droits et des libertés fondamentales des individus ;

RAPPELLE que dans un état démocratique, le Juge est le garant des droits et des libertés fondamentales ;

RAPPELLE que les incidents d'audience font l'objet d'une déontologie identique entre avocats et magistrats prévoyant l'intervention du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;

DENONCE l'usage par un Magistrat de la force publique dans une enceinte judiciaire, à l'encontre d'un Avocat en robe et dans l'exercice de ses fonctions ;

DENONCE l'atteinte grave aux droits de la défense ;

CONSIDERE que la décision de classement du 9 septembre 2021 marque une inacceptable régression dans l'exercice des droits du justiciable et la défense des libertés individuelles ;

CONSIDERE en effet que cette décision, au-delà du sentiment d'impunité, légitimera inévitablement le recours à la force publique à l'encontre des Avocats ;

DENONCE une dérive d'une gravité extrême qui, loin de favoriser l'apaisement, risque de créer un sentiment de défiance face à l'institution judiciaire dont la majorité des composantes œuvre pour une bonne Justice ;

APPELLE Monsieur le Premier Ministre Jean CASTEX à chercher autrement la voie de l'apaisement et du dialogue ;

APPELLE le Conseil National des Barreaux et la Conférence des Bâtonniers à poursuivre le travail sur un regard croisé des bonnes pratiques entre Avocats et Magistrats, notamment par le renforcement du règlement des conflits par le Bâtonnier.

Fait Le 20 septembre 2021.

Evelyne TAULEIGNE

Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de GRENOBLE

Christophe BAYLE

Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de Bordeaux

Caroline LAVEISSIERE

Vice-Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de Bordeaux

Jean-Raphaël FERNANDEZ

Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de MARSEILLE

Pierre DUNAC

Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de TOULOUSE

Frédéric LANGLOIS

Vice-Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de TOULOUSE

Serge DEYGAS

Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de LYON

Joëlle FOREST-CHALVIN

Vice-Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de LYON

Thierry TROIN

Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de NICE

Nathalie BEURGAUD

Vice-Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de NICE

Amine GHENIM

Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de BOBIGNY

Christina KRUGER

Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de STRASBOURG

Jean-Michel GARRY

Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de TOULON

Olivier TOURNILLON

Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats du Val de Marne

Sébastien RAYNAL

Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats du Val d'Oise

Fabrice MAUREL

Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de GRASSE

Christine JULIENNE

Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de NANTES

Michel GUICHARD

Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats des Hauts de Seine

**Nicolas BEDEL de
BUZAREINGUES**

Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de MONTPELLIER

Jérôme HERCÉ

Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de ROUEN

Philippe BRUZZO

Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats du Barreau d'AIX

Frédéric CHAMPAGNE

Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de VERSAILLES

Eric LEMONNIER

Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de RENNES

Anne PELÉ

Vice-Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de RENNES

Marie-Christine DUTAT

Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de LILLE